DÉCISION

portant désignations de commandants de bâtiments garde-côtes douaniers

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics

DÉCIDE

Article 1^{er} - L'agent repris ci-dessous est désigné pour commander le bâtiment gardecôtes dont le nom suit dans les conditions fixées par l'instruction-cadre sur la surveillance maritime.

Nom	Prénom	Grade	Bâtiment	Unité	Date d'effet
TOUZE	Rodolphe	C1	AVEL STERENN	BGC St MALO	09/12/2020

Article 2 - La directrice générale des douanes et droits indirects est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Montreuil, le

Pour le ministre de l'action et des comptes publics, par délégation, La directrice générale des douanes et droits indirects,

Isabelle Braun-Lemaire